



Dossier de demande de renouvellement et d'extension

(au titre des articles L512-1 et L515-1 du Code de l'Environnement)

Note de présentation non technique

Carrière de matériaux calcaires _ Chevincourt (60)

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1.	OBJET DE LA DEMANDE.....	3
CHAPITRE 2.	SITUATION DU PROJET	5
CHAPITRE 3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES INSTALLATIONS	9
3.1.	La production prévue	9
3.2.	Usage des matériaux	10
3.3.	Conditions générales d'exploitation	10
3.3.1	Accès et pistes d'exploitation.....	11
3.3.2	Les travaux de découverte	11
3.3.3	Mode d'exploitation, traitement et évacuation	12
3.3.4	Phasage de l'exploitation.....	15
3.3.5	Equipements annexes	17
3.4.	Les autres activités	19
3.4.1	Production de béton prêt à l'emploi.....	19
3.4.2	Installation de malaxage	22
3.4.3	Traitement de matériaux recyclés	22
CHAPITRE 4.	EXTRAITS DE L'ETUDE D'IMPACT.....	23
4.1.	Milieu naturel.....	23
4.2.	Paysage et patrimoine	24
4.1	Eau, Sol et sous-sol.....	24
4.2	L'air	28
4.3	Expédition des matériaux.....	29
4.4	Le bruit.....	32
4.4.1	Caractérisation de l'état initial et analyse des effets.....	32
4.4.2	Conclusions	32
4.5	Les déchets.....	32
4.6	L'étude santé (effets sur la population environnante).....	32
4.7	Impact sur les activités humaines	32
4.7.1	La forêt	32
4.7.2	L'agriculture	33
4.8	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus .	33
4.9	Synthèse des mesures prises ou prévues en matière de protection de l'environnement	34
4.10	Remise en état	35
4.10.1	Principes généraux	35
5	EXTRAIT DE L'ETUDE DE DANGERS	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Données chiffrées de la production.....	9
Tableau 2 - Usage des matériaux calcaires en fonction de leur nature.....	10
Tableau 3 - Description des autres installations fixes.....	18
Tableau 4 - Synthèse des mesures prévues en matière d'environnement et de sécurité	34

CHAPITRE 1. OBJET DE LA DEMANDE

ANTROPE sollicite le **renouvellement et l'extension** de sa carrière de matériaux calcaires sur le territoire de la commune de CHEVINCOURT.

La carrière de CHEVINCOURT est exploitée par la société ANTROPE depuis 1947 devenue filiale d'EIFFAGE ROUTE NORD EST.

La société ANTROPE **dispose déjà d'une autorisation préfectorale** pour la poursuite de l'exploitation et la modification des conditions de remise en état, qui porte sur une superficie de 30ha 83a 59ca.

La société **dispose également d'une autorisation pour l'exploitation d'une installation de traitement** de matériaux extraits de la carrière.

La présente demande, qui reprend l'ensemble des activités actuellement exercées, **permettra d'intégrer la demande d'extension et d'encadrer l'exploitation dans son ensemble au travers d'un acte administratif unique.**

Cette demande d'autorisation s'inscrit dans le cadre de la **pérennité des activités** de la société ANTROPE et permettra de maintenir l'activité locale lorsque le gisement de la carrière actuelle arrivera à son terme.

L'autorisation est sollicitée pour une **durée de 30 ans** (préparation, découverte, exploitation et remise en état).

La **surface** parcellaire totale **de la demande** est de 50ha 21a 43ca pour une **surface exploitable** de 38ha 37a 91ca.

Le **volume d'activité moyen** de l'ordre de 120 000 t/an pour un **maximum** sollicité de 360 000 t/an. Le **volume à extraire** est estimé à environ 3 500 000 t.

CHAPITRE 2. SITUATION DU PROJET

Les terrains sollicités par la présente demande sont localisés dans le **département de l'Oise**, sur le territoire de la **commune de CHEVINCOURT**.

La commune de Chevincourt se situe globalement à :

- 10 km au nord de Compiègne,
- 14 km au sud-ouest de Noyon.



Carte de Localisation du site et rayon d'affichage (1/50 000)

Le plan de la page suivante fait état de la situation géographique de l'emprise des parcelles de la demande d'extension par rapport à l'autorisation actuelle (AP 29-07-13) pour l'activité carrière. Le plan figure également l'affectation des autres activités de la société.



Plan de situation du projet au regard de l'autorisation actuelle

L'ensemble présente une occupation des sols aux contours relativement simples avec, pour le périmètre d'extraction, une emprise constituée :

- Pour le périmètre déjà autorisé :
 - d'une surface en exploitation (secteur est) qui sera réintégrée dans le nouveau schéma d'exploitation
 - de fronts à réaménager et de plateformes de stockage principales dans le secteur ouest
- Pour le périmètre de l'extension :
 - de fronts d'attaques (liaison entre un secteur précédemment autorisé et exploité et les parcelles du projet d'extension) ayant précédemment fait l'objet de mesures de réaménagement
 - pour une petite partie, d'une zone boisée (bosquet et chênaie)
 - pour l'essentiel, de terrains agricoles




Dans la suite du dossier, il sera fait mention :

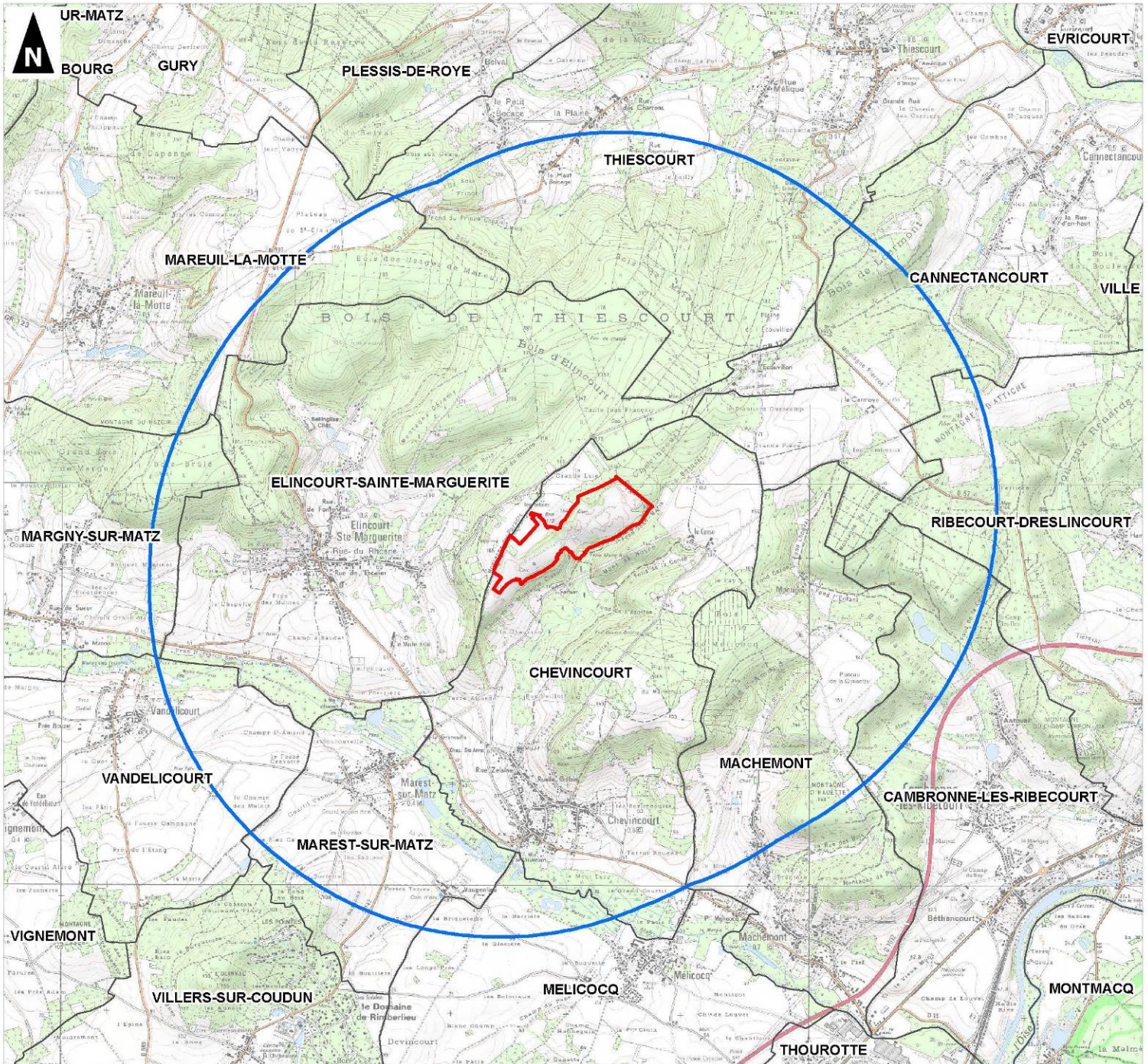
- du site ou du **secteur « Est »** : correspondant à la **carrière actuelle** et aux installations de traitement des matériaux recyclés
- du site ou du **secteur « Ouest »** : regroupant les **installations de traitement** des matériaux extraits **et** les parcelles de la demande d'**extension** de la carrière

Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Chevincourt (60)

Localisation du site et du rayon d'affichage



-  Périmètre d'autorisation
-  Rayon d'affichage (3 km)
-  Limites communales

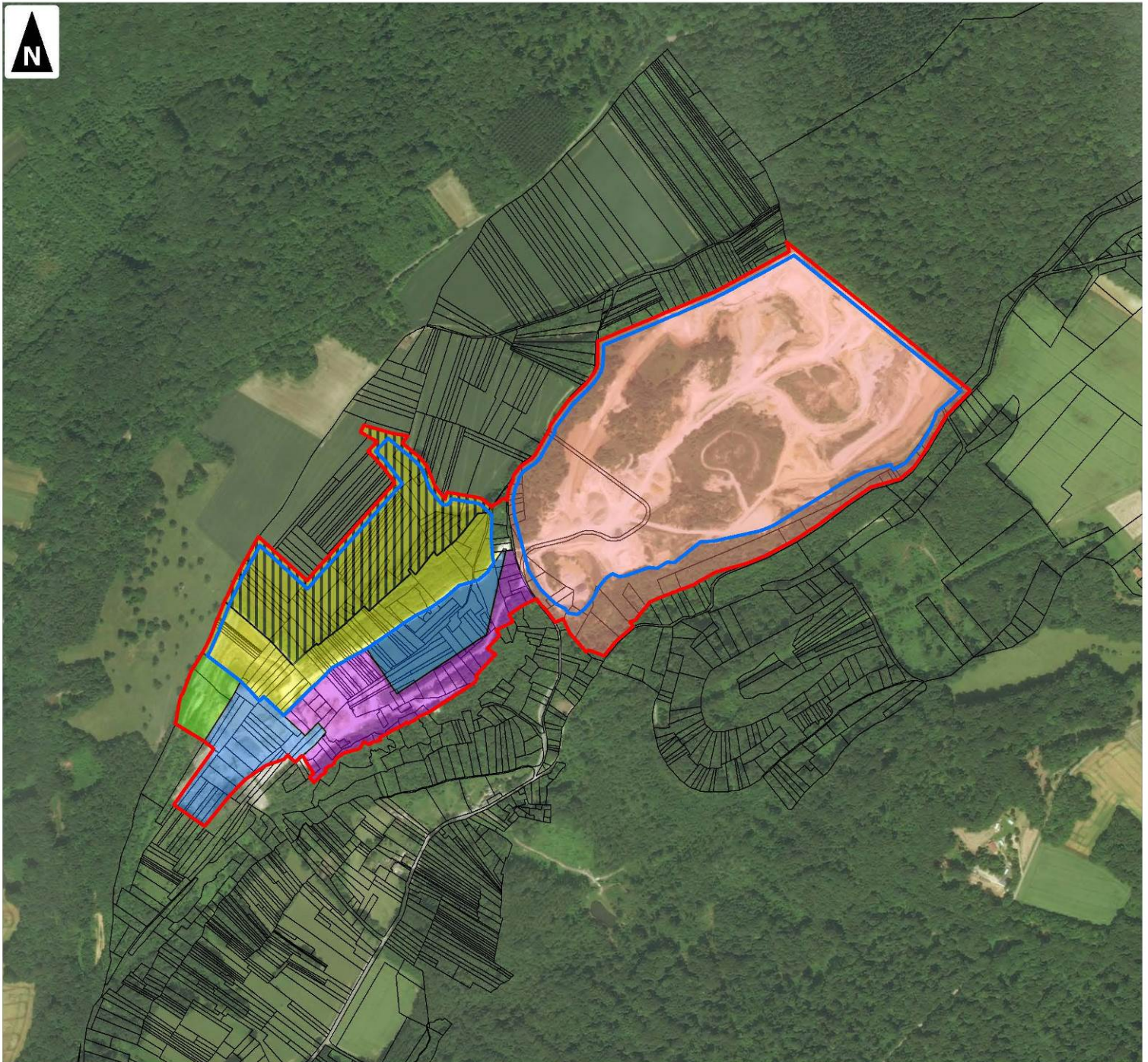


Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Chevincourt (60)

Plan de situation du projet au regard de l'autorisation actuelle



- Périmètre d'autorisation
- Périmètre d'extraction
- Secteur ouest :**
 - Emprise de l'extension (carrière)
 - Fronts d'attaque
 - Secteur à réaménager
 - Infrastructures (Bureaux, installations, bassins, parking...)
 - Pistes et stockage
- Secteur est :**
 - Périmètre en renouvellement (carrière)



CHAPITRE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES INSTALLATIONS

ANTROPE dispose d'une connaissance des anciens fronts exploités par le passé dans ce secteur (fronts d'attaque).

La carrière exploite une série de calcaires compacts en bancs appartenant au Lutétien. L'excavation qui est engendrée par l'extraction s'arrête au-dessus des argiles de Laon du Cuisien.

3.1. LA PRODUCTION PREVUE

La société a fait une estimation du volume global à exploiter sur le périmètre de l'autorisation en cours ainsi que sur l'emprise des parcelles de l'extension. Il a été estimé à un volume de 1 750 000 m³ soit environ 3 500 000 tonnes (densité ≈ 2).

Caractéristiques	Données	Précisions
Volume de la découverte (terre végétale) (m ³)	≈ 19 500	Extension
Volume de la découverte (limons) (m ³)	≈ 33 000	Extension
Volume total exploitable matériaux (m ³)	≈ 1 750 000	Densité des matériaux bruts : 2
Volume total exploitable matériaux (t)	≈ 3 500 000	
Durée d'exploitation (an)	30	dont 4 ans pour finaliser les travaux de remblayage et de remise en état
Production moyenne annuelle		Capacité sollicitée sensiblement inférieure (≈ 15%) par rapport à l'arrêté du 29-07-13.
T / an	120 000	
m ³ / an	60 000	
Production maximale annuelle		Tenant compte des fluctuations du marché. Capacité inchangée par rapport à l'arrêté du 29-07-13.
T / an	360 000	
m ³ / an	180 000	

Tableau 1 - Données chiffrées de la production.

La baisse de la production annuelle moyenne est compensée et justifiée par le développement des activités de négoce et de traitement des matériaux recyclés. Cela permet d'économiser les ressources naturelles (gisement calcaire).

3.2. USAGE DES MATERIAUX

Les matériaux de teinte blanche et les matériaux de teinte verte sont destinés, après traitement spécifique, à la confection de granulats adaptés à des utilisations essentiellement routières.

Les matériaux de couleur jaune ont une utilisation décorative (piste cyclables, allées piétonnes, etc.).

Stade	Produits Blancs (classe F, tendres)	Produits Jaunes (classe D, durs)	Produits Verts (classe E, mi-durs)	Domaine d'emploi
Tout-venant	Sablon TV 0/31,5 40/120	Sablon TV 0/31,5	Sablon TV 0/31,5	Remblai de plateforme
Primaire	0/120 40/120 TV 0/31,5	TV 0/31,5	TV 0/31,5	Fondations de chemins agricoles, routes communales, trottoirs, ou plates-formes
Secondaire		20/40 6/20 0/6	20/40 6/20 0/6	Fabrication en centrales de graves traitées, GRH ou béton

Tableau 2 - Usage des matériaux calcaires en fonction de leur nature

Les granulats exploités alimentent essentiellement le marché local, dans un rayon d'environ 30 km.

3.3. CONDITIONS GENERALES D'EXPLOITATION

L'exploitation est conduite par le Chef de carrière, sous la responsabilité du Directeur.

La méthode d'exploitation restera inchangée.

Les différentes phases de l'exploitation seront les suivantes :

- Défrichage des terrains occupés par des bois.
- Décapage à sec des terres de découverte.
- Extraction en fouille sèche des matériaux (extraction sans tirs de mines et sans rabattement de nappe).
- Evacuation des matériaux extraits par dumpers vers l'installation de traitement de la société ANTROPE située dans l'emprise du site (secteur ouest).
- Remise en état coordonnée à l'extraction avec les matériaux de découverte du site et avec des matériaux de remblais d'apport extérieur.

3.3.1 ACCES ET PISTES D'EXPLOITATION

L'établissement est desservi depuis les RD n° 15 et 142 par les VC n° 5, 17 et 6 et le chemin rural dit du Bois.

La circulation interne est organisée de façon rationnelle au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation (Plan de circulation évolutif). Elle permet d'assurer la sécurité des véhicules circulant à l'intérieur de la carrière. Les véhicules venant charger sont cantonnés à circuler sur les pistes qui leur sont dédiées. Seuls les engins ont accès directement aux zones en cours d'exploitation.

Globalement, les transports sont organisés comme suit :

- Site EST :
 - mise en place en place d'un système de contrôle des accès (badge et barrières automatiques) et nouveau laveur de roues
 - séparation des flux à l'entrée du site (flux activités déchets : vers plateforme de recyclage ou en remblayage)
- Site OUEST :
 - Chargement des matériaux bruts sur le carreau de la carrière (pistes adaptés et plateforme de retournement)
 - Chargement des granulats sur la plateforme de stockage
 - Chargement des matériaux transformés à chaque centrale
 - Passage à vide et à charge au pont bascule/laveur de roues
 - Mise en place d'une aire de lavage pour les bennes des camions (dans le cas d'un double fret dépôt de déchets inertes/chargement de granulats), reliée à un séparateur d'hydrocarbure puis rejet en bassin
 - Boxes pour les particuliers, séparés du flux des engins

3.3.2 LES TRAVAUX DE DECOUVERTE

Ces opérations ont pour but de mettre à nu le gisement à extraire.

La découverte est constituée par :

- La terre végétale proprement dite,
- Les limons.

Le décapage continuera d'être réalisé de manière sélective, de façon à ne pas mêler les terres végétales constituant l'horizon humifère et les limons de la découverte sous-jacents.

Pour limiter les stocks et les mouvements de la découverte, le décapage est réalisé au fur et à mesure de la progression de l'exploitation avec réaménagement coordonné. Il a lieu par campagnes selon les besoins de l'exploitation à l'aide d'une pelle hydraulique.

L'horizon humifère et les limons de découverte, décapés sélectivement, sont stockés séparément et temporairement sous forme de merlons ou de stocks.

Ils sont ensuite régalés sur les remblais ou en pied de front de taille dans le cadre de la remise en état.

Une attention particulière sera portée de manière à éviter tout compactage de la terre végétale.

3.3.3 MODE D'EXPLOITATION, TRAITEMENT ET EVACUATION

3.3.3.1 Extraction

L'exploitation se fera par campagne selon les besoins de la production.

Pour des raisons de sécurité pendant et après l'exploitation et en application du règlement général des industries extractives, les abords de l'excavation seront établis et tenus à distance horizontale de 10 mètres au moins des limites du périmètre autorisé.

L'extraction du matériau se fait à la pelle hydraulique à chenilles en rétro ou au BRH (suivant la dureté du calcaire) et réduction au pied du front de taille, des éventuels gros blocs (> 800 mm), pour ensuite alimenter un scalpeur mobile en front de taille.

L'exploitation du gisement est menée sur 4 ou 5 fronts de taille verticaux.

Pendant l'exploitation, les fronts d'exploitation en cours d'avancement ont chacun une hauteur maximale de 8 mètres. Les fronts de taille sont subverticaux.

Au pied de chaque gradin, les banquettes sont dimensionnées de façon à permettre l'évolution des engins nécessaires aux travaux d'exploitation, de remise en état ou d'entretien. Les banquettes ont une largeur finale de 5 mètres.

Les différents types de calcaire sont extraits de façon indépendante en fronts de taille différenciés selon la dureté du gisement :

- Les produits blancs, de classe F (tendres), sont extraits dans un premier temps jusqu'à la limite du jaune.
- Les produits jaunes, de classe D (durs), sont extraits dans un deuxième temps et sans aucun mélange avec les deux autres niveaux.
- Les produits verts, de classe E (mi-durs) sont extraits dans un troisième temps.

L'exploitation du gisement s'effectue **sans tir de mine**.

Le matériau extrait est ensuite chargé dans un tombereau pour alimenter l'installation de traitement (Cf § suivant : selon les besoins de la production, le matériau brut extrait pourra subir un traitement primaire, voire secondaire (uniquement pour les CAT D et E)) située dans

le secteur ouest. Une piste a été mise en place à cet effet, sans aucune relation avec la piste de circulation des camions de commercialisation.

3.3.3.2 Installations de traitement

Le matériau extrait passe dans l'installation de production.

L'installation est pilotée à partir d'un poste de commande situé à côté de la trémie du poste primaire. Ce poste de commande comporte un local électrique et un local avec pupitre de commande, l'ensemble de l'installation étant géré par un automate programmable lié à une imprimante.



Un ensemble de sondes et de variateurs permet une alimentation optimum et régulière de chaque concasseur et broyeur afin d'optimiser au mieux la production et la qualité du produit fini.

La capacité de production du site de CHEVINCOURT est de 250 Tonnes / heure.

3.3.3.3 Stockage et évacuation

Tous les produits finis sont stockés au sol par convoyeurs ou sauterelle pivotantes de 20 mètres de longueur.

Des déstockages sont ensuite réalisés à l'aide d'une chargeuse sur des aires appropriées à la périphérie de l'installation.

Ces produits finis sont chargés dans des camions par un chargeur.

La pesée des matériaux vendus est assurée par un pont bascule PRECIA (50 T, tranches de 20 Kg), relié au logiciel d'exploitation CARSABE.



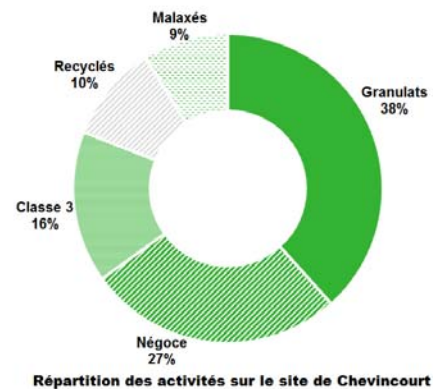
Les produits sont expédiés par la route ; les camions empruntent le CR dit du Bois, puis la VC n°6, la VC n°17 et la VC n°5 pour rejoindre la RD n°15 ou la RD n°142.

3.3.3.4 Activité de négoce

Dans le cadre de la diversification de ses activités, ANTROPE propose aux entreprises ainsi qu'aux particuliers la vente de matériaux extérieurs (non produits sur le site) (sable, granulats). Cette activité représente environ un tiers du chiffre d'affaire de la société :

Les matériaux de négoce peuvent alimenter les 2 centrales ou être vendus en départ ou en rendus aux clients.

Dans le cas d'un particulier, le chargement s'effectue dans un espace dédié à la vente aux particuliers, séparé de la circulation engins et PL. Il n'y a donc pas d'interaction avec les engins sur site ; l'accès et donc le stationnement sur la plateforme des installations sont interdits.



3.3.3.5 Remblayage

Le remblayage du **secteur EST est en cours** (une pente sera reconstituée du Nord-Ouest vers le Sud-Est) avec les matériaux de la découverte (terre végétale et limons) mais également avec des matériaux inertes d'apport extérieur. Ce remblayage est **autorisé par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2013** (paragraphe IV.4 de l'annexe). Aucune modification ne sera apportée sur la remise en état (même principe, même hauteur de remblais et même surface d'emprise). La nature des matériaux sollicités pour le remblayage est précisée dans le dossier. Le phasage et le réaménagement paysager ont été précisés dans le cadre de ce dossier

Le volume total de remblais extérieurs à amener sur le site représente 1 500 000 m³, soit 3 000 000 tonnes (MV = 2t/m³).

Le volume annuel moyen des remblais extérieurs amenés sur le site sera donc de 50 000 m³/an, soit 100 000 t/an.

Le volume annuel maximal des remblais extérieurs amenés sur le site sera de 125 000 m³/an, soit 250 000 t/an.

3.3.3.6 Nature des équipements d'exploitation

La liste du matériel roulant qui est mis en œuvre pour les besoins de l'exploitation (découverte, extraction et remise en état) est la suivante :

- Pelle Hydraulique CAT 336 D
- Marteau Rameur (SANDVIK)
- SCALPEUR mobile METSO
- Chargeuse articulé VOLVO L180 D
- Chargeuse articulé CATER 966 G
- Chargeuse articulé CATER 966 H équipée d'un système de pesée homologué
- Téléscoyique Merlo
- Tombereau articulé VOLVO A35D



3.3.4 PHASAGE DE L'EXPLOITATION

L'exploitation aura lieu en **6 phases** de cinq ans. La dernière phase sera destinée à finaliser les opérations d'extraction (une année) et de remblayage dans le cadre de la remise en état (4 années). L'année n de démarrage de l'exploitation correspond à la date de notification de l'arrêté préfectoral de l'autorisation.

Les 6 phases consisteront en l'exploitation complète du gisement faisant l'objet de la présente demande. Etant donné l'homogénéité de la répartition du gisement, chacune des phases possède des durées similaires.

Chaque phase d'exploitation sera réalisée selon un schéma de principe identique :

- **Décapage** de la terre végétale et des limons et dépôt soit en cordon périphérique à la parcelle (bande de retrait) soit sur une zone proche d'un secteur à remettre en état
- **Extraction** du gisement (calcaires du Lutétien)
- **Scalpage** près du front de taille
- Passage des matériaux sur **l'installation de traitement** (secteur OUEST)
- **Stabilisation des fronts** de taille si la dangerosité du front le nécessite
- **Progression de l'extraction** par phase avec réaménagement coordonné
- **Remblayage** (pour partie) de la fosse à l'aide de matériaux inertes extérieurs sur l'emprise de la carrière actuelle (secteur EST)
- **Remise en état et régalaage du fond de carrière** avec les terres et limons produits sur chacune des phases

L'exploitation

Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none">• Extraction du gisement à l'aide d'une pelle hydraulique ou au BRH (sans tirs de mines) - 4 ou 5 fronts de taille verticaux d'une hauteur maximale de 8m – banquettes d'une largeur minimales de 5m• Alimentation d'un scalpeur mobile en front de taille• Chargement du matériau abattu dans les dumpers• Alimentation de l'installation de criblage / concassage (secteur OUEST) via 1 dumper• Stockage au sol par convoyeurs ou sauterelle pivotantes• Stockages annexes à l'aide d'une chargeuse sur des aires appropriées en périphérie de l'installation• Evacuation des matériaux traités sur place par camions.• Production moyenne annuelle : 120 000 t
-----------------	--

Après l'exploitation

Remise en état	<ul style="list-style-type: none">• Arasement et stabilisation progressive des fronts extérieurs.• Régalaage des terres et limons de découverte produits sur place, en fond de carrière (pour le secteur OUEST essentiellement).• Remblayage : concernera le secteur EST qui est déjà partiellement remblayé à l'aide de matériaux inertes extérieurs (Cf § ·).
----------------	---

Le dossier présente chacune des 6 phases.

Hormis l'emprise réservée aux installations et au stockage, les travaux de remise en état seront coordonnés aux travaux d'exploitation et conduiront à la reconstitution de sols

permettant le développement de prairies naturelles, boisements, pelouses sèches calcicoles, éboulis calcaires etc.

Pour se conformer au schéma d'exploitation projeté, il est prévu la présence régulière sur le site de 6 personnes pour assurer la surveillance et le bon fonctionnement de l'exploitation.

3.3.5 EQUIPEMENTS ANNEXES

La localisation des équipements est figurée sur le plan en annexe du dossier :



Annexe 1, plan 2 : Plan d'ensemble de l'installation

Installations	Commentaires
Transformateur	1 transformateur alimente l'ensemble des installations (bureaux, locaux sociaux, installation de malaxage etc.)
Forage	1 forage industriel pompant dans la nappe de la craie → alimente l'ensemble des usages de la carrière (alimentation des centrales, lavage des engins et des installations, arrosage des pistes, laveur de roues, bureaux, locaux du personnel). L'eau est remontée dans un bassin tampon.
Réfectoire, vestiaires, sanitaires	Locaux sociaux à l'entrée du site (secteur OUEST), équipés de douches et WC (assainissement autonome : microstation composée d'un décanteur primaire, d'un bassin d'aération et d'un clarificateur avec rejet au milieu naturel). WC chimiques (secteur EST) avec contrat de location et d'entretien auprès d'une société extérieure
Locaux techniques (atelier)	La maintenance des engins (pelle, chargeuses etc.) est confiée par contrat à une société spécialisée. Elle est réalisée dans l'atelier située près de l'entrée (secteur OUEST), de même que les opérations d'entretien courant (nettoyage, graissage) par le personnel d'ANTROPE. Installation de traitement : entretien courant et la vidange est réalisée par ANTROPE (interventions électriques et chaudronnerie sont sous-traitées). Activité de recyclage : sous-traitée. La maintenance du concasseur et du crible est réalisée le plus souvent dans les ateliers du sous-traitant avant les transferts sur site sinon par la société sous-traitante sur site dans les ateliers d'ANTROPE (en cas de panne). Nota : les déchets générés lors des opérations de maintenance par les sociétés sous-traitantes sont pris en charge contractuellement par ces prestataires. Entreposage sur rétention des produits : <ul style="list-style-type: none"> • Nécessaires à la maintenance légère des engins (liquide de

Installations	Commentaires
	<p>refroidissement – huile hydraulique et huile moteur – lubrifiant) : 8 x 200 litres + 1 x 1000 litres + 4 x 25 litres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Graisse : 1 fût et 5 bidons • Additif routier (AdBlue) : 2 x 1 000 litres • Accélérateur de prise pour ciment : 1 x 200 litres • Solvant de nettoyage : 2 x 50 litres <p>Entreposage sur rétention de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Huiles usagées : 1 cubitainer de 1000 litres. • 1 bac de batteries (500 litres)
Stockage et de distribution carburant	<p>ANTROPE dispose d'une aire de distribution de carburant (GNR) (secteur OUEST) pour l'alimentation des engins.</p> <p>L'aire de distribution est étanche et associée à un déshuileur.</p> <p>La cuve de stockage (40 m³) est aérienne avec bac de rétention. Elle est située derrière l'atelier.</p> <p>L'alimentation du scalpeur et de la pelle se fait via une cuve mobile.</p>
Aire de lavage	<p>ANTROPE dispose d'une aire de lavage (secteur OUEST) des engins équipée d'un débourbeur-déshuileur ainsi que d'une aire de lavage des bennes (en cas de double fret) à l'arrière de l'atelier.</p>
Pont bascule	<p>Il existe un pont bascule à l'entrée du site OUEST (marque PRECIA - 50 T, tranches de 20 Kg- relié au logiciel d'exploitation CARSABE).</p> <p>Prévision de mise en place d'un pont bascule sur le secteur EST (réception des déchets inertes directement sur le secteur EST sans passer sur le pont actuel à l'entrée OUEST)</p>
Laveur de roue	<p>ANTROPE dispose d'un laveur de roues (secteur OUEST) équipé d'un débourbeur-déshuileur.</p>
Parkings	<ul style="list-style-type: none"> • 1 parking engins • 2 parkings véhicules légers pour le personnel et pour les clients • 1 parking poids lourds

Tableau 3 - Description des autres installations fixes

Notons également qu'ANTROPE dispose d'une consigne pour le ravitaillement en carburant sur site, périodiquement testée par des exercices de mise en situation. Les installations de traitement, de recyclage ainsi que le scalpeur sont alimentés par le réseau électrique.



3.4. LES AUTRES ACTIVITÉS

3.4.1 PRODUCTION DE BETON PRET A L'EMPLOI

ANTROPE dispose d'un récépissé préfectoral de déclaration en date du 29 janvier 2013 pour l'exploitation de la centrale de production de béton prêt à l'emploi.

3.4.1.1. Généralités

L'installation est utilisée pour la fabrication de béton prêt à l'emploi destiné à la réalisation de travaux de chantiers de voirie et réseaux divers (ex. : réalisation de béton de bordures), de chantier de construction (maçonnerie, dalles béton, ...) ou de fabrication d'éléments béton de type blocs préfabriqués à emboîtement (généralement utilisés pour la réalisation de casiers de séparation de stockage de matériaux).



L'installation de malaxage se situe en limite Nord de l'emprise de l'installation de traitement.

Cette installation n'a pas vocation à accueillir du public autre que celui affilié à son fonctionnement (salariés, sous-traitants et clients).

3.4.1.2. Descriptif de l'installation

La centrale est constituée d'un ensemble comprenant :

- 1 trémie d'alimentation
- 2 trémies prédoseuses
- 1 tapis collecteur/transporteur (allant des trémies au malaxeur)
- 1 malaxeur à béton de 0.5m³ de béton fini.
- 1 vis tubulaire de transport (entre le silo ciment et le malaxeur).
- 1 silo de stockage du ciment, de capacité 60 tonnes et équipé d'un filtre de dépoussiérage.

3.4.1.3. Description du fonctionnement

Après la programmation des différents paramètres permettant d'obtenir la quantité et la qualité du béton désiré, à partir du pupitre de commande, et après avoir donné l'ordre de mise en marche, le cycle de fonctionnement est le suivant :

- Incorporation à la chargeuse dans la trémie d'alimentation de sable et de gravillons pour l'alimentation des prédoseurs ;
- Déversement du mélange sable et gravillons dans le malaxeur à l'aide d'un tapis collecteur et d'une goulotte de jetée. Le tapis collecteur est suspendu par deux pesons permettant le pesage/dosage des matériaux ;
- Injection du ciment dans un cône via une vis tubulaire. Le transfert entre le silo de stockage et le cône est électrique (trappe et vis sans fin) ;
- Insertion du ciment du cône dans le malaxeur par gravité et ouverture d'une trappe papillon. Le cône est suspendu par deux pesons, ce qui permet le pesage/dosage du liant. L'ouverture de la trappe est pneumatique (vérin double effet). Le cône est également équipé d'un moto-vibrateur, qui se déclenche à l'ouverture de la trappe, pour limiter le colmatage (formation de cheminées dans le cône) ;
- Possibilité d'incorporer un adjuvant si besoin en fonction de la formule (pour les bétons de dallage et de fondation) ;
- Injection du dosage d'eau, selon la formule, à l'intérieur du malaxeur ;
- Malaxage des composants, formation du béton ;
- Ouverture de la trappe électrique du malaxeur et chargement dans les camions toupie.

L'opération est répétée le nombre de fois nécessaire pour obtenir le cubage demandé. Le débit nominal de l'installation est de 0.5 m³ de béton par passe de fabrication.

3.4.1.4. Production et flux de camions

La production annuelle de la centrale est estimée à environ 5 000 m³ de béton soit une moyenne journalière de 25 m³.

Camions d'approvisionnement matières premières :

- Camion-citerne de ciment : moins d'un porteur par semaine
- Camion benne Sable/Cailloux : environ 5 camions par semaine (utilisation du sable et des gravillons du site de carrière de BITRY)

Ces derniers camions n'augmentent en rien le trafic des camions aux abords du site car ces matériaux transitent déjà par le site de CHEVINCOURT.

L'activité concerne également la fabrication de blocs béton essentiellement pour un usage interne et le cas échéant la fabrication, à la demande, de blocs spécifiques via l'installation de malaxage (§ 1.8.2).

3.4.1.5. Personnel

Le personnel travaillant sur la centrale est du personnel affecté au fonctionnement des installations de traitement. Les postes sont les suivants :

- 1 opérateur de centrale
- 1 conducteur d'engin

Le personnel affecté à la maintenance des installations peut également être amené à intervenir sur la centrale. Des entreprises extérieures peuvent également être amenées à effectuer des opérations sur l'installation.

3.4.1.6. Alimentation en eau

L'alimentation en eau sur la centrale à béton se fait de deux façons :

- Alimentation en eau du forage utilisé dans le cadre de l'exploitation des installations carrière
- Alimentation en eau recyclée après passage dans le bassin de décantation

3.4.1.7. Locaux

Sur l'installation carrière (site OUEST), les locaux affectés à l'activité de production de béton sont :

- une cabine de commande renfermant le pupitre de commande de la centrale et l'armoire électrique.

- un local technique contenant les cuves adjuvants avec une rétention adaptée au volume stocké.

3.4.1.8. Assainissement

Les effluents liquides résultants du fonctionnement et du nettoyage de l'installation de malaxage sont récupérés dans un bassin puis traités par décantation en vue de leur recyclage en fabrication ou pour le lavage.

3.4.1.9. Alimentations électriques de la centrale

L'installation est raccordée au réseau principal de la carrière.

3.4.2 INSTALLATION DE MALAXAGE

L'unité se compose de : centrale de malaxage SAE 300 : graves traités/GNT/Sables traités

- 6 trémies doseuses
- 2 silos de liant hydraulique
- Malaxeur
- Trémie de chargement



3.4.3 TRAITEMENT DE MATERIAUX RECYCLES

L'installation est actuellement située sur le secteur OUEST. Dans le cadre de la rationalisation des flux au sein du site, ANTROPE a décidé de transférer l'unité sur le secteur EST, au plus près de la zone faisant l'objet d'un remblayage notamment par l'apport de matériaux inertes extérieurs.

Les campagnes de criblage et de concassage sont réalisées à l'aide de matériels mobiles extérieurs (par une filiale d'EIFFAGE ROUTE NORD EST) (5 mois / an) composés de :

- Concasseur/crible mobile
- 1 pelle avec pince béton
- 1 chargeuse/1 pelle pour l'alimentation et le déstockage



L'installation (cf photo du haut ci-contre) dispose d'une **capacité de 40 000 t/an de matériaux inertes valorisables** issus de chantiers de démolition de secteurs du BTP (la liste des matériaux susceptibles d'être acceptés est présentée dans le dossier). Les matériaux traités ont vocation à être commercialisés (cf photo du bas ci-contre). Une fois traités, ces matériaux recyclés constituent un parfait matériau de substitution à certains matériaux calcaires. Cette valorisation permet l'économie du gisement.



La fraction qui ne peut être commercialisée est orientée vers la carrière (site EST) dans le cadre des opérations de remblayage.

La liste des matériaux inertes extérieurs susceptibles d'être acceptés pour l'activité de recyclage est précisé dans le dossier.

CHAPITRE 4. EXTRAITS DE L'ETUDE D'IMPACT

4.1. MILIEU NATUREL

Du fait du réaménagement coordonné, la recolonisation du site aura lieu progressivement avant la fin de l'exploitation et au fur et à mesure du réaménagement de chaque phase d'exploitation.

L'analyse de l'état initial n'a pas révélé d'enjeux majeurs concernant les milieux naturels et semi-naturels ainsi que les cortèges floristiques.

La **remise en état** prévue permettra de recréer et étendre les mêmes types d'habitats que ceux actuellement en place sous la forme d'une mosaïque diversifiée, et de maintenir voire de développer les populations des espèces végétales patrimoniales (non protégées) actuellement présentes sur le site et liées aux milieux calcicoles ouverts.

Afin d'accompagner l'exploitant dans la remise en état progressive de la carrière, ANTROPE prévoit d'établir une **convention** avec le CPIE des Pays de l'Oise. Celle-ci consistera en la surveillance de la mise en place et du maintien des aménagements prévus dans le cadre de la remise en état et cela pendant toute la durée de l'autorisation d'exploiter. Elle va prochainement être discutée avec le CPIE.

4.2. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le projet ne présente **aucun impact vis-à-vis du patrimoine**.

L'extension de la carrière se fait **en continuité de l'ancien front de taille** situé au sud de la carrière ; l'excavation vient « mordre » sur la partie centrale de la colline, en se rapprochant de sa ligne de crête. Le front de taille actuel se trouve ainsi reculé d'une centaine de mètres.

L'enjeu du réaménagement est de **recréer des clairières** en lien avec l'agriculture du plateau. Il s'agit également de garder la mémoire de la carrière et de mettre en scène les fronts de taille depuis le GR123.

Les mesures liées au paysage sont rappelées succinctement ici. Une description complète se trouve au chapitre concernant la remise en état du site.

Travaux de terrassement

Le plan de phasage du site prévoit un remblayage à hauteur de 1,5 millions de m³. La répartition des matériaux a été planifiée selon des contraintes techniques d'acheminement. Tout en respectant ces principes, le plan de remise en état précise l'état souhaité de la topographie du site à l'issue de l'exploitation.

Aménagement de fossés et de bassins

Travaux de plantations et de restitution à l'agriculture

Création d'un chemin connecté aux circuits de randonnée locaux

Remise en état des fronts de taille

Clôture du site

Dégagement de vues depuis le GR123

4.1 EAU, SOL ET SOUS-SOL

Les formations constituant la géologie de la zone étudiée sont principalement perméables et composées des sables plus ou moins argileux puis de la craie. Il est à noter que la zone est du périmètre comprend des argiles de Laon qui protègent en partie la nappe du Soissonnais, hormis sur un secteur limité (sud-ouest du secteur EST).

Au droit de la zone ouest du périmètre d'étude, la nappe du Lutétien est vulnérable à la pollution, compte-tenu de la nature des terrains. Dans la zone est du périmètre d'étude, elle repose sur l'argile de Laon et permet de protéger la nappe du Soissonnais contenu dans les sables de Cuise.

La nappe des calcaires est assez profonde et s'écoule en direction du sud vers la rivière « Le Matz ».

Deux captages d'alimentation en eau potable sont présents dans le périmètre d'étude. Le captage situé en aval hydraulique se trouve à 2km au sud du secteur d'étude sur la commune de Chevincourt et le captage situé en latéral hydraulique se trouve à environ 2.3km au sud-ouest du secteur d'étude sur la commune d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

Un captage industriel est présent sur site.

Plusieurs puits à usage domestique ou captage à usage agricole sont référencés par le BRGM dans un rayon de 1000m autour du site.

Le site ANTROPE ne prévoit aucun rejet dans le réseau hydrographique de surface.

Le risque inondation par remontée de nappe est très faible à faible dans le secteur d'étude avant exploitation.

L'impact de l'exploitation de la carrière sur la topographie se traduit par la poursuite de l'ouverture de l'excavation existante. Sur l'ensemble du parcellaire de la demande, le carreau de la carrière sera abaissé par rapport à la cote d'altitude maximale pour s'établir autour de la cote minimale de 134 m NGF (secteur ouest) et de 131 m NGF (secteur est).

Les fronts de taille successifs qui seront mis à jour sur les limites du site créeront dans le paysage des éléments verticaux nouveaux.

L'impact du remblaiement sur les eaux superficielles étant faible, la définition de mesures particulières n'apparaît pas nécessaire.

Notons cependant qu'un **réseau de dérivation** (merlons) empêchant les eaux de ruissellement d'atteindre la zone en exploitation a été mis en place sur le secteur de la carrière actuelle à la périphérie de la zone d'exploitation. Il permet d'éviter que les eaux de ruissellement (d'origine pluviale), chargées en matières en suspension, n'atteignent l'excavation. Un réseau similaire sera mis en place sur le secteur OUEST en périphérie des parcelles de l'extension.

Au niveau de la carrière actuelle mais également de la plateforme des installations, les écoulements superficiels s'écoulent vers les dépressions existantes ou sont drainés vers plusieurs **bassins d'infiltration**. Ces bassins permettent une décantation et une infiltration des eaux de ruissellement qui pourraient être chargées en matières en suspension (MES). Comme indiqué précédemment, sur le secteur OUEST, un troisième bassin sera créé au pied de l'emprise des parcelles de l'extension afin de recueillir les eaux de ruissellement relatives à cette nouvelle surface à gérer. Un plan spécifique fait état des différents ouvrages relatifs à la gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, **en fin d'exploitation** sur le secteur EST, les terrains seront partiellement remblayés. La revégétalisation du site sera réalisée au fur et à mesure de l'avancée de la remise en état, mais il demeure nécessaire d'éviter que les eaux de ruissellement par pluie d'orage ne provoquent des ravinements. Pour ce faire, un fossé de collecte sera mis en place de façon perpendiculaire à la pente afin de recueillir les excès de ruissellement, de les infiltrer pour tout ou partie et de les diriger, au besoin, vers une zone d'infiltration privilégiée le temps que le couvert végétal soit suffisamment dense pour éviter de forts ruissellements.

La gestion des stockages de produits à risque

L'ensemble des produits susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols et des eaux (huiles neuves et usagées, additifs routiers etc. y compris les déchets à risque) ont été listés aux paragraphes 1.7.5 et 2.10 du dossier. Ils sont **regroupés au sein de l'atelier** et placés **sur rétention** correctement dimensionnées. Les consignes d'exploitation sont affichées dans l'atelier.

Le gasoil servant au ravitaillement des engins est stocké en cuve aérienne (40 m³) équipée d'une rétention. La cuve est située à l'arrière de l'atelier.



Ravitaillement des engins

- **Réception du carburant**

Pour la réception du gasoil, le site dispose d'une aire étanche dédiée située en face de l'atelier et reliée à un déshuileur. Les valeurs limites de l'effluent en sortie de décanteur-déshuileur sont prescrites par l'arrêté préfectoral du 6 mars 2000 concernant l'installation de traitement.

- **Ravitaillement des engins sur pneus**

Le ravitaillement des engins sur pneus est réalisé sur la même aire étanche que celle associée au dépotage du GNR.

- **Ravitaillement des engins sur chenilles**

Seuls les engins sur chenilles sont susceptibles d'être ravitaillés en carrière par un camion-citerne prévu à cet effet. Ce camion-citerne est équipé d'une pompe électrique et d'un distributeur avec arrêt automatique. Le ravitailleur est équipé d'un kit de rétention et d'un kit d'absorbants. Le remplissage du camion-citerne lui-même est effectué suivant la procédure de ravitaillement des engins sur pneus.

Opérations d'entretien et de réparation

La **maintenance des engins** (pelle, chargeuses etc.) est confiée par contrat à une société spécialisée. Elle est réalisée dans l'atelier située près de l'entrée (secteur OUEST), de même que les opérations d'entretien courant (nettoyage, graissage) réalisées par le personnel d'ANTROPE.

Installation de traitement : entretien courant et vidange sont réalisées par ANTROPE (interventions électriques et chaudronnerie sont sous-traitées).

Activité de recyclage : sous-traitée. La maintenance du concasseur et du crible est réalisée le plus souvent dans les ateliers du sous-traitant avant les transferts sur site sinon par la société sous-traitante sur site dans les ateliers d'ANTROPE (en cas de panne)

Nota : les déchets générés lors des opérations de maintenance par les sociétés sous-traitantes sont pris en charge contractuellement par ces prestataires.

Aires de lavage et laveur de roue

Hormis le déshuileur associé à l'aire de dépotage du gasoil, le site est/sera pourvu de 3 autres équipements de pré-traitement :

- 1 Débourbeur Déshuileur existant associé à la centrale de béton et à l'aire de lavage des engins (cf page précédente)
- 1 Débourbeur Déshuileur existant associé à la centrale de malaxage et au laveur de roue
- Il est prévu la mise en place d'un 4^{ème} équipement de type Débourbeur Déshuileur qui accompagnera la création d'une aire de lavage des bennes camions au niveau de la future plateforme de stockage des matériaux calcaires traités.

La gestion de l'accès au site

Afin de réduire le risque de création de dépôt sauvage (déchets abandonnés par des particuliers, entreprises), le site est interdit au public pendant et en dehors des horaires d'ouvertures. Il est prévu un système d'accès par barrière automatique et badges (pour le site « activités inertes », secteur EST).

Conformément à l'article 13 de l'arrêté « carrières » (*Arrêté du 22/09/94 modifié relative aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières*), l'interdiction est matérialisée par des panneaux, des clôtures, et localement par des merlons. L'accès au site est fermé en dehors des heures d'ouverture de l'exploitation.

La gestion des opérations de remblayage par des matériaux inertes d'apport extérieur

Pour les opérations de réaménagement de la carrière (partie du secteur EST), ANTROPE est **déjà autorisée** à recevoir des matériaux inertes pour le remblayage du site après exploitation.

Les mesures déjà prises par ANTROPE permettent d'encadrer ce risque. Elles sont prescrites par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2013.

4.2 L'AIR

Compte tenu de l'activité sur le site, les sources potentielles de pollution de l'air liées aux activités de la société sont dues :

- aux activités de décapage susceptibles de soulever des poussières
- aux activités d'extraction et de traitement primaire (scalpage – concassage – criblage) susceptibles de générer des impacts sur l'air au travers d'émissions :
 - De poussières issues de la manipulation et du transport des matériaux bruts et concassés
 - De poussières lors des opérations de concassage des matériaux
 - De gaz d'échappement issus du trafic et du fonctionnement de l'installation de concassage
- aux opérations de déstockage de matériaux traités
- aux opérations de déchargement de matériaux inertes extérieurs et de chargement de recyclés
- aux camions pour l'évacuation des matériaux
- au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement)

Exceptionnellement, par temps sec, l'exploitation des calcaires peut générer l'envol important de poussières. Ce sont essentiellement les pistes non revêtues qui pourraient être à l'origine de l'envol de poussières. Les camions destinés aux expéditions pourront aussi être vecteurs d'émission de poussières, soit par l'envol des particules adhérant aux châssis et aux bennes, soit par l'envol des fractions pulvérulentes des matériaux transportés.

Dès lors, **plusieurs mesures déjà en œuvre permettront de continuer à minimiser les formations éventuelles de poussières :**

- Limitation de la vitesse à 20 km/h dans l'enceinte de l'exploitation et sur la piste d'accès à l'installation de traitement voisine.
- Bâchage des camions à l'expédition, si nécessaire.
- Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la route d'accès à la carrière.
- Arrosage régulier des pistes par temps sec, si nécessaire, à l'aide d'une tonne à eau.
- Arrosage de la route d'accès par temps sec, si nécessaire, à l'aide d'une citerne à eau.
- Entretien et nettoyage des pistes afin d'éviter la présence de « nid de poule ».

Précisons également que :

- Les installations de traitement seront systématiquement situées sur le carreau actuel (pas d'installation en topographie haute au niveau de la zone d'extension).
- Le silo de la centrale à béton est équipé d'un filtre à manches à décolmatage pneumatique, régulièrement contrôlé et nettoyé.
- Le site dispose d'un système de lavage des roues avant sortie du site (secteur OUEST). Un second laveur de roue va être installé courant 2017 avant la sortie du secteur EST du site.
- A propos du réseau de surveillance des retombées de poussières dans l'environnement : voir § suivant.

Conformément au paragraphe IV.7 de l'annexe à l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2013, ANTROPE a mis en place un **réseau de mesure des retombées de poussières** dans l'environnement.

ANTROPE **propose de poursuivre la surveillance des retombées de poussières**. Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 30 septembre 2016 (*modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières*), ANTROPE prévoit **d'adapter son plan** de surveillance (implantation de jauges de retombées en remplacement des plaquettes, nombre et localisation à déterminer en fonction de l'étude préalable) d'ici le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci sera soumis à l'Inspecteur des Installations Classées pour validation avant sa mise en œuvre.

4.3 EXPEDITION DES MATERIAUX

A propos de l'évacuation des matériaux traités et de l'apport des matériaux de remblais extérieurs : **Dans le but de limiter au maximum les impacts routiers en termes de sécurité et de nuisances vis-à-vis des riverains, ANTROPE prévoit de conserver l'itinéraire déjà mis en place dans le cadre de l'exploitation de la carrière actuelle** : les camions empruntent le CR dit du Bois, puis la VC n°6, la VC n°17 et la VC n°5 pour rejoindre la RD n°15 ou la RD n°142 (selon la carte présentée page suivante).

La présente demande ne prévoit pas d'augmentation du trafic lié à l'activité. Le volume d'activité (extraction) moyen a d'ailleurs sensiblement été revu à la baisse puisqu'il s'établit à 120 000 t/an ; l'arrêté préfectoral actuel autorisant une production moyenne de 140 000 t/an.

Sur la base des données de calculs présentées précédemment et tenant compte d'un volume d'activité moyen, la contribution d'ANTROPE sur le trafic reste modéré et inférieur à 1,5 % sur la RD 15 ou la RD 142. Il s'établit entre 1 et 4% selon l'axe routier pour un volume d'activité nominal.

Sécurité

La sortie de carrière, ainsi que la sortie du site de traitement voisin, sont **signalées de façon réglementaire**.

Le débouché de la Voie Communale n°5 sur la RD n°15 est signalé de façon réglementaire. L'insertion des véhicules dans le trafic local peut donc se faire dans de bonnes conditions de sécurité.

Les routes empruntées par les camions présentent une configuration (largeur de la chaussée, etc.) tout à fait compatible avec leur utilisation par les camions.

Rappelons également que le rapprochement de la zone d'extraction (extension) de l'installation de concassage-criblage va permettre de diminuer progressivement puis d'arrêter la traversée du chemin rural dit du Fond Gion d'ici le terme de la première phase d'exploitation.

Mesures pour la sécurité du public

Au voisinage de l'exploitation, des **panneaux** signalent la carrière et les dangers de la fouille.

L'interdiction d'accès au site est également matérialisée par des clôtures efficaces, et localement par des merlons.

L'accès au site est fermé en dehors des heures d'ouverture de l'exploitation.

Mesures contre les salissures sur la chaussée








Un **dispositif de nettoyage des roues** des camions existe au niveau de la bascule installée sur le secteur OUEST. Cette mesure permet de limiter la formation de boues sur la route d'accès à la RD n° 15. Le secteur EST sera également pourvu du même dispositif en lien avec l'activité de recyclage de déchets inertes et de remblayage notamment par l'apport de matériaux inertes extérieurs dans le cadre de la remise en état.

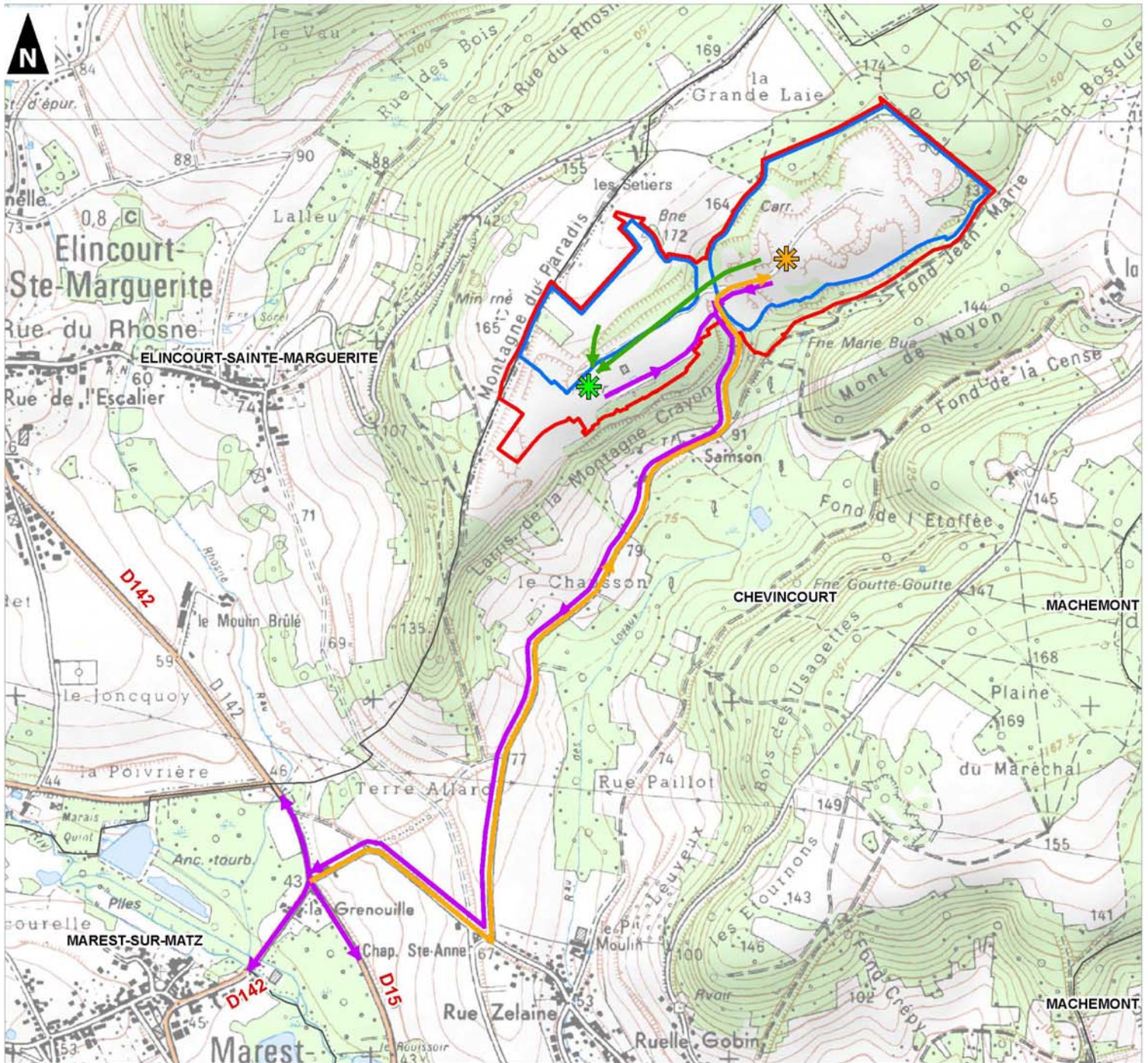
En plus des dispositifs de nettoyage des roues, les camions empruntent une route d'accès qui bénéficie d'un revêtement adapté (enrobé) permettant le débourbage des roues par roulage, ce qui limite fortement le risque de formation de boue sur la chaussée de la RD n°15 et de la RD n°142. La **distance de roulage** est de l'ordre de 340m avant le débouché sur le CR du Bois et d'environ 3km avant le débouché sur la RD n°15 ou la RD n°142. ANTROPE procède régulièrement au lavage de la route d'accès via une citerne à eau et fait également intervenir une balayeuse à chaque fois que nécessaire.

Cependant, dans le cas de salissures éventuelles sur la voie publique, l'exploitant s'engage à procéder au **nettoyage de la chaussée** (utilisation d'une balayeuse si nécessaire).

Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière
de calcaire sur la commune de Chevincourt (60)

Transport des matériaux

-  Périmètre d'autorisation
-  Périmètre d'extraction
-  Installation de concassage-criblage
-  Installation de recyclage des matériaux de remblais d'apport extérieur
-  Transport par camions de matériaux de remblais d'apport extérieur
-  Expédition des produits
-  Transport des matériaux extraits vers l'installation de concassage-criblage



4.4 LE BRUIT

4.4.1 CARACTERISATION DE L'ETAT INITIAL ET ANALYSE DES EFFETS

Le recensement et la caractérisation des sources de bruit de l'entreprise sont les suivantes :

- Emissions sonores des engins présents sur site lors des opérations de décapage, extraction, déstockage et chargement
- Emissions sonores des installations (concassage – criblage, scalpage, malaxage, fabrication de béton, recyclage de déchets inertes)
- Emissions sonores des camions pour l'expédition des matériaux vers les chantiers

Afin de déterminer l'impact sonore de l'installation sur son environnement et d'évaluer le niveau sonore résiduel attaché aux activités voisines, une étude acoustique a été réalisée sur le site le 21 septembre 2016, en période diurne.

4.4.2 CONCLUSIONS

A partir des travaux et hypothèses décrites dans le rapport d'étude acoustique, les résultats obtenus permettent de conclure que l'évaluation prévisionnelle du projet **respecte les objectifs réglementaires** pouvant être attendus pour la période de fonctionnement considérée, la période diurne.

4.5 LES DECHETS

L'objet de la présente demande ne modifie pas la nature la nature ni les quantités annuelles déjà générées par l'activité actuelle.

Les impacts des déchets produits sur le site par la société ANTROPE restent négligeables.

4.6 L'ETUDE SANTE (EFFETS SUR LA POPULATION ENVIRONNANTE)

Le projet a fait l'objet d'une modélisation aérodyspersive vis-à-vis des poussières. Celle-ci conclut que, « Tenant compte des éléments rassemblés pour l'évaluation des rejets à l'air, **la survenue d'un effet toxique sur la population exposée est improbable.** ».

4.7 IMPACT SUR LES ACTIVITES HUMAINES

4.7.1 LA FORET

La demande d'exploitation entraîne le défrichement de 2ha 83a 60ca de surface boisée sur différentes parcelles de la demande dont la moitié environ sont d'anciens fronts réaménagés reboisés par la carrière dans les années 80-90. Ce boisement est déconnecté du Bois de Thiescourt par le site déjà autorisé en cours d'exploitation.

Ces anciens fronts réaménagés constituent les fronts d'attaque des parcelles d'emprise de l'extension.

Le présent dossier tient lieu de nouvelle demande de défrichement conjointe à la demande d'autorisation environnementale.

Voir le paragraphe relatif à la remise en état.

4.7.2 L'AGRICULTURE

A propos de l'impact du projet sur la SAU dans le secteur d'étude. La demande de renouvellement et d'extension porte sur une surface parcellaire totale de 50ha 21a 43ca pour une surface exploitable de 38ha 37a 91ca. La seule demande d'extension porte sur une surface parcellaire totale de 6 ha 39 a 35 ca pour une **surface exploitable de 5 ha 70 a 64 ca** actuellement essentiellement à vocation de cultures mais qui présente également une petite surface boisée. L'autorisation d'extension de la carrière entrainera la disparition de cette surface cultivée.

→ **L'impact est direct et temporaire.**

L'emprise des parcelles du projet concernant une occupation du sol de type cultures est de l'ordre de 4,15 ha. Cela représente environ 0,1% de la SAU au niveau du secteur d'étude dont les chiffres présentés ci-dessus indiquent une stabilité voire une légère diminution observée entre 1988 et 2010. **Le projet prévoit la remise en état en vue d'une remise en culture d'une surface globalement 4 fois équivalente à celle soustraite par le projet d'extension.** Cela concerne une large zone du secteur OUEST.

Après mise en œuvre de cette mesure de compensation, **l'impact résiduel du projet s'avère positif** avec près de 0,3 % de SAU supplémentaire au niveau du secteur d'étude ou encore $\approx + 7\%$ de SAU à l'échelle de la commune de CHEVINCOURT.

4.8 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Les projets les plus proches sont ceux de la société LAFARGE Granulats France et de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne. Sur la base des documents disponibles, **l'analyse réalisée de ces projets n'a pas démontré qu'ils étaient de nature à engendrer un impact cumulable avec celui porté par ANTROPE pour le site de Chevincourt.**

4.9 SYNTHÈSE DES MESURES PRISES OU PRÉVUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

<i>Milieu concerné</i>	<i>Mesures prévues</i>	<i>Montant</i>
Eaux - Sols	Surveillance des eaux souterraines	2 k€ / an
Eaux	Création d'un bassin supplémentaire de décantation- infiltration à proximité du périmètre de l'extension	10 k€
Eaux	Implantation d'un second bas de lavage des roues de camions (secteur EST)	20 k€
Eau	Nouvelle aire de lavage (bennes vides de camions) couplée à un débourbeur-déshuileur	20 k€
Bruit	Campagne annuelle de mesurage	1,7 k€ / an
Air/poussières	Arrosage des pistes en cas de nécessité	/
Air/poussières	Surveillance des retombées de poussières dans l'environnement	1,7 k€ / an
Milieu naturel - Paysage	Création d'un chemin connecté aux circuits de randonnée locaux Voir aussi ci-dessous (« Réaménagement »)	Non défini à ce jour
Tous	Audits des systèmes de management ISO 9001/14001	≈ 3 k€ / an
Transport - Sécurité	Installation d'un second pont bascule associé à un dispositif de nettoyage des roues des camions (secteur EST) et couplé à un système de badges (barrière automatique) (contrôle de l'accès) Nota : le secteur OUEST en est déjà pourvu	≈ 40 k€ (uniquement pour le contrôle d'accès par badge)
Réaménagement	Plantation (modelés arbustif et boisé) et compensation de la zone boisée ayant fait l'objet d'un défrichement Terrassement en vue d'une restitution à l'agriculture	Non défini à ce jour
Réaménagement	Convention de partenariat pour le suivi écologique du réaménagement de la carrière (ANTROPE – CPIE 60)	Chiffrage à venir (5 à 10 k€)
Réaménagement	Voir le détail au § 2.17 du dossier.	Non défini à ce jour

TOTAL**> 90 k€**

Tableau 4 - Synthèse des mesures prévues en matière d'environnement et de sécurité

4.10 REMISE EN ETAT

4.10.1 PRINCIPES GENERAUX

La remise en état globale prévoit un contraste important en ce qui concerne les zones Est et Ouest.

La carrière existante présente de fortes sensibilités écologiques dans sa partie Est avec la présence de l'Alyte accoucheur et constitue un atout dans sa partie Ouest avec le front de taille actuel qui pourrait devenir favorable à moyen terme pour le Hibou Grand-duc.

Afin de conserver l'Alyte accoucheur sur le site, il a été pris le parti de ne pas effectuer de modifications importantes des conditions écologiques du fond de carreau du secteur Est. Les opérations de remise en état seront donc très limitées et viseront à limiter les perturbations tout en améliorant les conditions actuelles. Ainsi, **aucune terre végétale** ne sera disposée dans la moitié sud de la zone Est. En effet, le fond de carreau de la partie Est ainsi que toute la moitié sud de cette même zone **resteront à nu** afin de conserver un espace où la végétation sera rase et disséminée pour rester favorable à l'Alyte accoucheur.

Au niveau du fond de carreau de la partie Est, la **mare permanente** existante a été intégralement préservée.

Un réseau de mares temporaires et permanentes viendra compléter la mare permanente. Ce réseau sera alimenté grâce à la pente du fond de carreau qui sera travaillée légèrement afin de garantir une bonne alimentation des mares.

Des **pierriers** seront disposés afin d'offrir des abris à la microfaune (amphibiens, reptiles, micromammifères). Ils sont composés de blocs de taille variée garantissant la présence d'espaces vides en quantité. Ponctuellement de gros blocs pourront être mis en place et du sable viendra également compléter certains pierriers pour servir de site de ponte pour les reptiles notamment la couleuvre à collier.

La moitié Nord de la **zone Est** sera traitée en **prairie de fauche** avec haies bocagères grâce à l'étalement de terre végétale.

La prairie de fauche sera ensemencée avec un mélange de graminées simple afin d'éviter le développement trop important des plantes rudérales et/ou nitrophiles et sera entretenue par une fauche annuelle tardive (à partir de fin septembre).

Afin de créer une coupure entre la prairie de fauche et la zone à nu, une **haie bocagère** sera créée. Cette haie sera plantée puis laissée à une évolution naturelle. Elle sera exclusivement constituée d'essences locales. Pour permettre ces plantations, la couche de terre végétale sera portée à 60 cm sur la surface d'emprise de la haie.

Au niveau de la zone Ouest, le front de taille sera aménagé ponctuellement afin de créer des espaces favorables à la nidification du Hibou grand-duc.

La **conception de la remise en état vise la création d'un écosystème diversifié**, favorable à un grand nombre d'espèces animales et végétales. De plus, les habitats créés seront susceptibles d'accueillir des espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégées, non représentées aujourd'hui.

Les opérations de remise en état seront coordonnées à l'avancement de l'exploitation prévue sur une durée de 30 ans.

Voir le détail aux paragraphes 2.17.2.2 et suivants du dossier.

Il concerne les différentes thématiques suivantes :

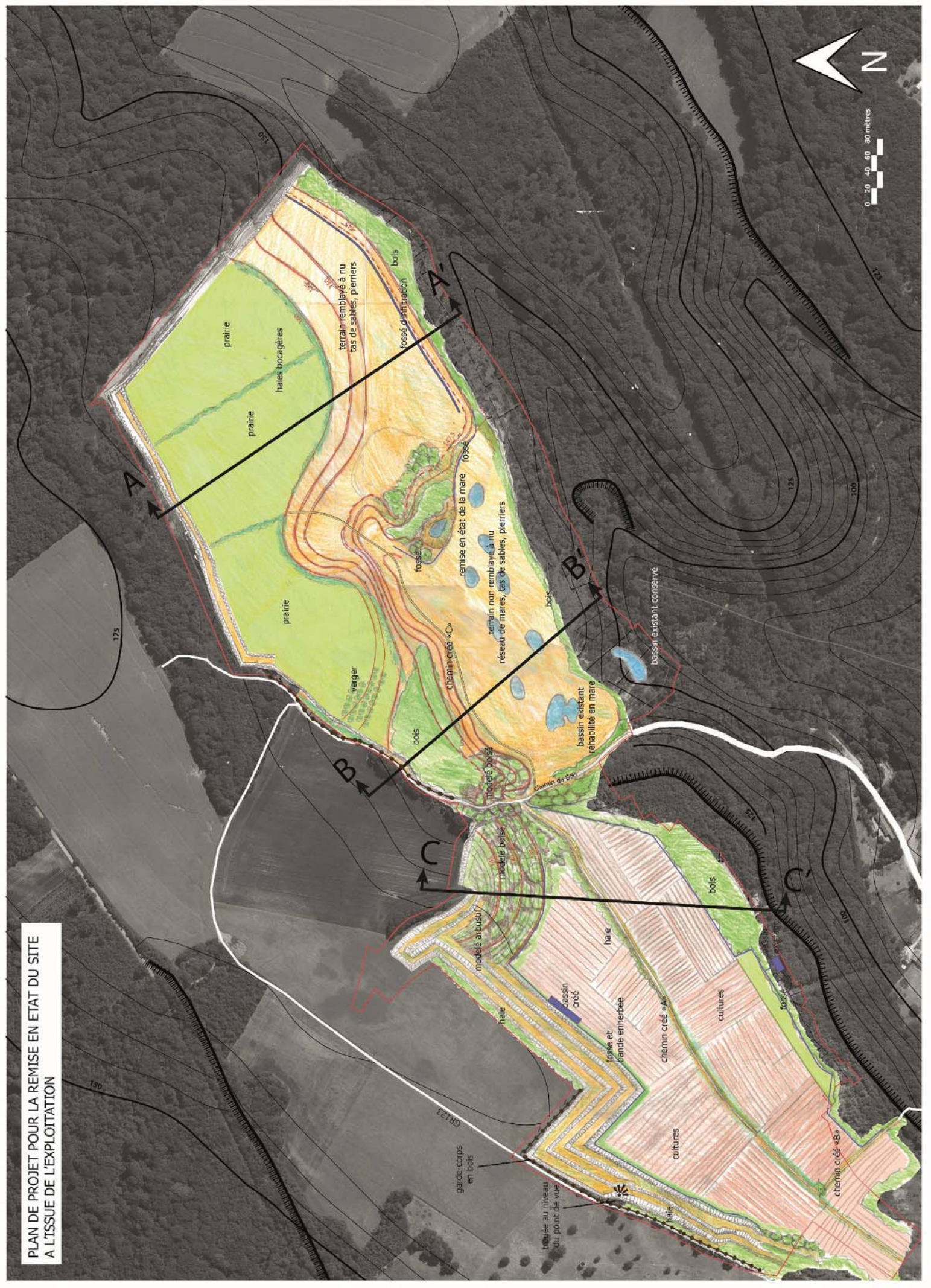
- **Principe de remblayage**

Le plan de phasage du site prévoit un remblayage à hauteur de 1,5 millions de m³. La répartition des matériaux a été planifiée selon des contraintes techniques d'acheminement.

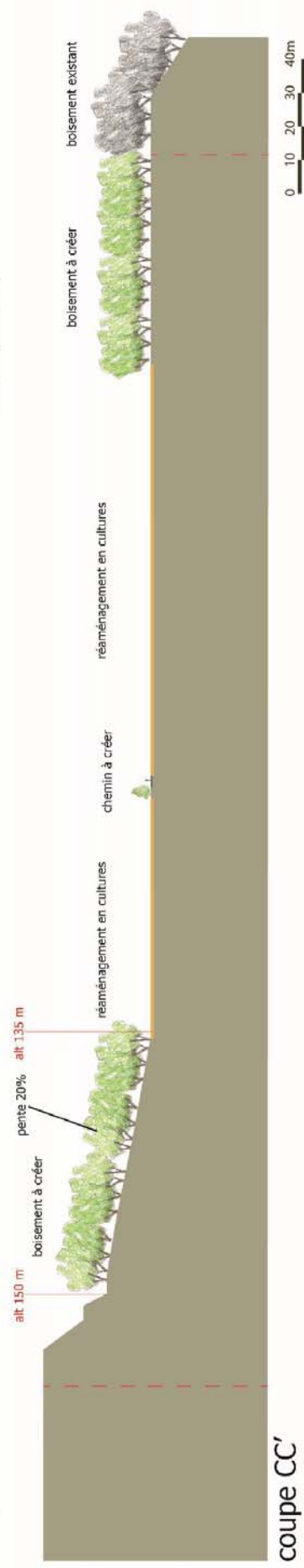
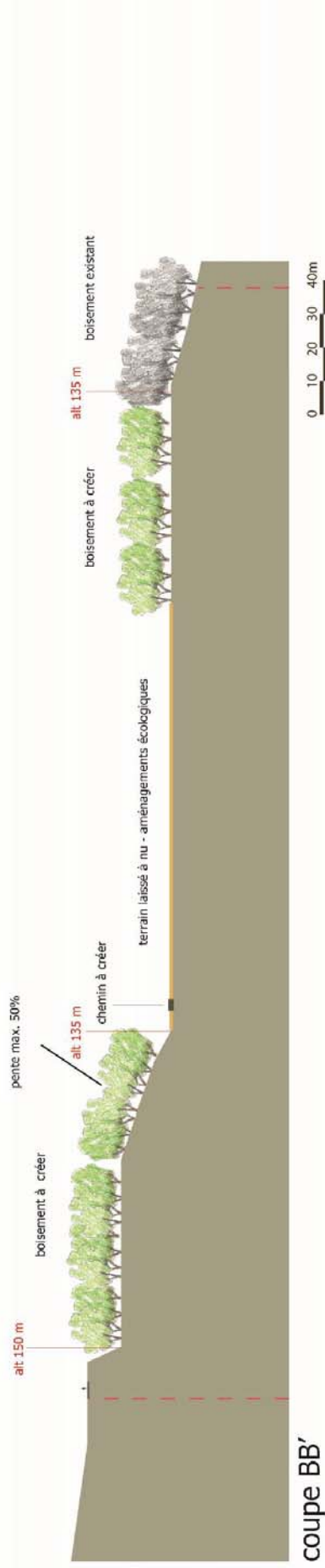
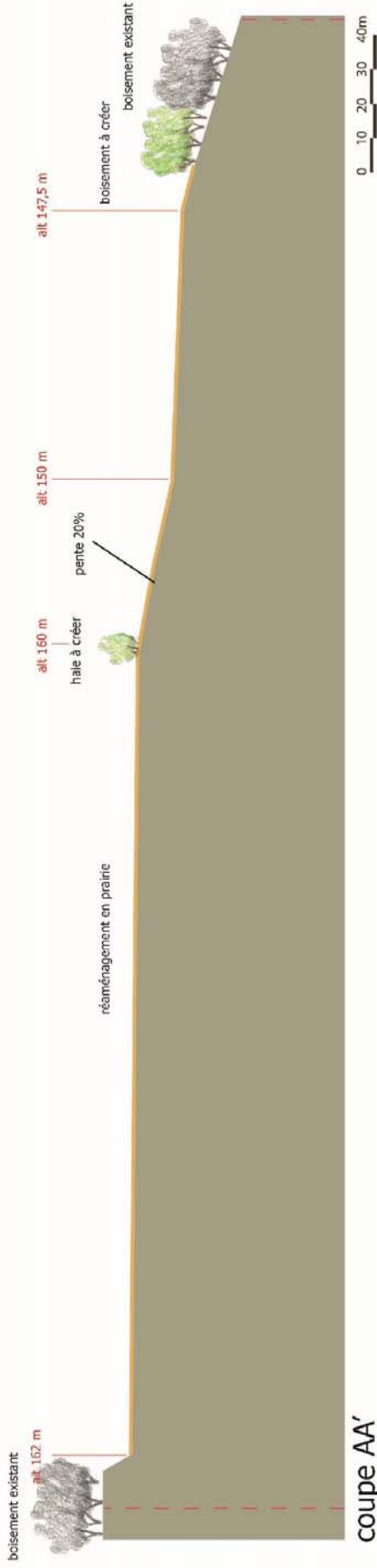
Hormis au niveau des ruptures de pente, il est prévu un remblayage en pente suffisamment faible (20% maximum) pour permettre une exploitation en prairie.

- **Principe de restitution des terres à l'agriculture**
- **Principe de conservation de terrains à nu**
- **Principe de plantations : boisements, verger et haies**
- **Principe de création de mares et de fossés**
- **Principe de création de pierriers**
- **Principe de création de chemins**
- **Principe d'aménagement des fronts de taille**
- **Principe de clôture du site**

PLAN DE PROJET POUR LA REMISE EN ETAT DU SITE
A L'ISSUE DE L'EXPLOITATION



PROFILS EN TRAVERS DE LA REMISE EN ETAT
coupes localisées sur le plan de remise en état



--- limite du périmètre d'autorisation

5 EXTRAIT DE L'ETUDE DE DANGERS

En revanche, la société présente des **risques inhérents à son activité**. Les installations suivantes sont sources de dangers. Les risques associés **ont été analysés et évalués** selon une méthodologie appropriée :

Les installations, stockages ou activités suivants ont été jugé **sources de dangers** et ont été traités dans un paragraphe spécifique dans l'analyse des risques :

- **Risques d'origine interne :**
 - rejet et dispersion des produits dans l'air, dans l'eau ;
 - incendie-explosion ;
 - risques associés aux déplacements ;
 - instabilité et chute.
- **Risques d'origine externe :**
 - risques liés à la malveillance ;
 - risques liés à la circulation ;
 - risques liés aux impondérables

Parmi toutes ces installations susceptibles de présenter un danger, aucune situation de danger ne ressort comme étant inacceptable.

Notons qu'aucun événement particulier n'a été recensé sur les autres sites exploités par la société ANTROPE.